



# **Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

## **Article R. 122-3-1 du code de l'environnement**

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)**

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :   /   /

Dossier complet le :   /   /

N° d'enregistrement :

### **1 Intitulé du projet**

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 986 kWc sur la commune d'Henrville, dans le département de la Moselle (57).

### **2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

#### **2.1 Personne physique**

Nom

Prénom(s)

#### **2.2 Personne morale**

Dénomination

Eurowatt Développement

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

SASU

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

THEVENET

Prénom(s)

Virginie

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité	Installation photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 300 kWc et inférieure à 1 MWc.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 986 kWc située sur la zone d'activité MOLSPARC Est, sur la commune d'Henriville, dans le département de la Moselle (57).

La zone d'aménagement ZAa sur laquelle sera implantée la centrale au sol est destinée aux constructions à usage industriel et artisanal (zonage AUc).

La centrale au sol sera attenante à l'usine en construction de l'entreprise pharmaceutique IONISOS et utilisera certaines infrastructures de celle-ci, dont la voirie principale d'accès.

La centrale au sol sera divisée en deux, de part et d'autre de la voirie principale d'accès à l'usine.

- Le terrain clôturé objet de la demande a une surface de 13 800 m<sup>2</sup>.

- La surface projetée au sol des panneaux est de 8000 m<sup>2</sup>.

Pour le fonctionnement de la centrale, un poste de transformation et de livraison sera implanté sur le site. Ce bâtiment aura une surface maximum de 28 m<sup>2</sup>.

Une citerne incendie de maximum 120m<sup>3</sup>, type bâche sera également implantée, pour une emprise au sol maximale de 130 m<sup>2</sup>.

Une piste légère de 1000 m<sup>2</sup> en périphérie de la centrale nord pourrait être nécessaire selon la portance du sol.

Une clôture inférieure ou égale à 2.00 mètres (conformément aux conditions d'aménagement des parcelles ZAa du plan d'aménagement de la ZAC MOLSPARC Est) sera implantée autour de la centrale.

#### 4.2 Objectifs du projet

La centrale au sol d'une puissance de 986 kWc alimentera en autoconsommation électrique l'usine IONISOS avec revente du surplus produit sur le réseau.

Elle produira plus de 1 000 MWh par an et permettra à l'usine IONISOS de consommer une électricité décarbonnée produite localement.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux prévus se dérouleront sur une durée approximative de 4 mois.

Durant cette période, une augmentation temporaire du trafic routier nécessaire à la livraison des engins et composants pourra être notée.

Les travaux consistent en :

- l'aménagement du terrain : nivellement, sécurisation du site avec clôtures ;
- la pose des équipements : implantation des fondations pieux battus, installation des câbles électriques, pose des structures puis des modules et des équipements types onduleurs, poste de livraison ;
- la mise à la terre et le raccordement à l'usine IONISOS.

L'implantation des tables n'imperméabilisera pas le sol et l'écoulement des eaux pluviales restera inchangé.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, l'installation sera équipée d'un système de surveillance et de gestion à distance en temps réel. Des visites de maintenance ponctuelles seront réalisées.

En fin d'exploitation, la centrale photovoltaïque sera démantelée, les panneaux solaires seront récupérés et recyclés conformément à la réglementation en vigueur.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au titre du code de l'urbanisme, le projet de centrale photovoltaïque au sol sera soumis à une déclaration préalable de travaux.

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale du projet	13 800 m <sup>2</sup>
Surface projetée au sol des tables (Centrale 1 + Centrale 2)	8 000 m <sup>2</sup> (6 100 m <sup>2</sup> + 1 900 m <sup>2</sup> )
Emprise au sol citerne incendie	130 m <sup>2</sup>
Emprise au sol poste de livraison et de transformation	28 m <sup>2</sup>
Piste légère	1000 m <sup>2</sup>
Hauteur point bas et haut des panneaux	0,8 m - 2,00 m
Puissance centrale	986 kWc

## 4.6 Localisation du projet

### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Parcelles couvertes par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Henriville  
Plan d'aménagement de zone de la ZAC MOLSPARC Est modifié le 25 octobre 2023 (Zone ZAa)  
Zonage des parcelles : AUc

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par un périmètre d'émissions de bruit lié à l'autoroute A4 (cf. Règlement graphique du plan d'aménagement ZAC) L'exploitation de l'installation ne générera pas d'émissions sonores supplémentaires.  Aucune activité humaine permanente ne sera nécessaire dans le cadre de l'exploitation de la centrale. Les expositions seront temporaires, liées à la phase travaux ou aux interventions de maintenance ponctuelles.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La présence de zones humides a été écartée dans le cadre de la définition de la zone d'activité.  cf. MODIFICATION DU PLAN D'AMENAGEMENT DE ZONE DE LA ZAC MOSLPARC Est - Notice de présentation p.24  cf. SAGE du Bassin Houiller
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. <a href="https://public.geofoncier.fr">https://public.geofoncier.fr</a>
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, une perturbation temporaire de la faune locale liée principalement à l'activité des engins pourrait être à prévoir. Aucun impact n'est attendu en phase exploitation : la production d'électricité est sans impact sonore, inodore et non émettrice de CO2. L'exploitation du site ne nécessite pas la présence d'un opérateur permanent sur site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se situe dans une zone à aménager (ZAa) identifiée dans les documents d'urbanisme, et plus particulièrement par le plan d'aménagement de la zone d'activité MOLSPARC Est.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, une augmentation temporaire du trafic routier pourra être notée : déplacement des équipes chantier, livraison des composants et matériaux... En phase exploitation, aucune augmentation du trafic n'est attendue.	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier générera des émissions sonores mais aucune nuisance bruit ne sera engendrée par l'exploitation de la centrale.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'atelier de battage des pieux (fixation des tables) en phase construction générera des vibrations dans le sol pendant 10 jours.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La centrale ne sera pas éclairée en permanence. Un éclairage ponctuel pourra être enclenché lors d'interventions ponctuelles afin de garantir la sécurité des intervenants, par exemple en hiver lors des journées courtes.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe dans une zone d'activité identifiée dans les documents d'urbanisme. Les parcelles du projet ont été évaluées sans enjeu paysager et favorables au développement de l'activité industrielle et artisanale. (cf. MODIFICATION DU PLAN D'AMENAGEMENT DE ZONE DE LA ZAC MOSLPARC Est - Notice de présentation)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles concernées par le projet étaient en zone ZAa de la ZAC, destinée à l'installation d'activités industrielles et artisanales (zonage AUc). Aucune activité agricole n'est enregistrée au Registre Parcellaire Graphique depuis 2007 (cf. <a href="https://www.geoportail.gouv.fr">https://www.geoportail.gouv.fr</a> )

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les effets négatifs notables du projet sur l'environnement sont minimes et sont essentiellement générés en phase travaux : nuisances sonores, vibrations, perturbation de la faune et flore...

Le parc solaire engendrera un très faible dérangement des espèces en phase exploitation. La centrale, implantée dans un contexte de zone d'activité, ne générera pas d'impact sur la qualité du contexte paysager.

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Lors de la phase travaux, des mesures seront prises pour éviter ou réduire les impacts négatifs notables :

- gestion des déchets par un tri sélectif sur chantier ;
- utilisation d'engins récents entretenus et répondant aux normes en vigueur ;
- adaptation du chantier et notamment du planning travaux : décapage de la terre végétale en dehors de la période de nidification, de la mi-août à la mi-mars ;
- travaux en journée.

En phase exploitation, la réalisation du parc prévoit :

- L'utilisation de pieux pour limiter l'impact sur le sol et son imperméabilisation ;
- Un bas de clôture surélevé de quelques centimètres pour assurer la perméabilité du site et permettre le passage de la petite faune.

L'intégralité du projet sera conforme au règlement du plan d'aménagement de la ZAC MOLSPARC Est (hauteur maximale de clôture, distance d'éloignement aux voiries...)

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La zone d'implantation du projet a pour vocation l'activité industrielle et artisanale. La centrale photovoltaïque alimentera en autoconsommation directe une usine pharmaceutique de la même zone d'activité. Le surplus de production sera injecté sur le réseau public de distribution. Le site ne se situe dans aucune zone réglementée ou inventoriée au titre de la biodiversité, de l'environnement ou du patrimoine.

Le parc n'engendrera pas d'effets notables en phase exploitation sur la nuisance sonore, la faune et la flore, ni sur les émissions et rejets de CO<sub>2</sub>. Les technologies de fondation (pieux) pour les tables, la faible imperméabilisation du sol, l'obligation de démantèlement post-exploitation, sur un site aux faibles enjeux environnementaux et agricoles destiné au développement industriel justifient la pertinence du présent projet.

Le projet s'inscrit par ailleurs dans les objectifs nationaux de décarbonation du mix énergétique.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le   /   /



Signature du (des) demandeur(s)